

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

85/270 DU 6/3/85

DECRET N° /MTERFPS/DGTFP  
DFP/2103/AS Portant reclassement de  
nomination de Monsieur ESSEMA  
Emile Ingénieur des Travaux  
d'Elevage de 5<sup>e</sup> échelon des cadres  
de la catégorie A, Hiérarchie II  
des Services Techniques (Elevage)

ORIGINAL

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u l'Ordonnance n° 019/34 du 23.08.1984 portant modification  
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général  
des Fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du  
3.2.62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des Agents de l'Etat ;  
(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du  
Premier Ministre ;  
(/u le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le Statut  
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u l'arrêté n° 5717/MTPS-DGTFP-DFP du 07 Juillet 1983  
portant révision de la situation administrative des Contrôleurs  
d'Elevage Diplômés de l'Institut de l'Enseignement Zootechnique et  
Vétérinaire d'Afrique Centrale de NDJAMENA ( TCHAD ) en tête  
OLESSA Lucien ;

I.G.B.

D.C.F.

.../...

(/u l'arrêté n° 5302/MTPS/DGTFP/DFP du 28 Juin 1983 autorisant certains Fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat de l'Agriculture admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Institut de Développement Rural (IDR) ;

(/u la lettre n° 0308/DAAF-SAP du 15 Mars 84 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 60/90 du 3 Mars 60 susvisé, Monsieur ESSEMA Emile, Ingénieur des Travaux d'Elevage de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Techniques (Elevage) en service au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 4° échelon, indice 1140. Acc = Néant.

ARTICLE 2. : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 6 MARS 1985

Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage,

François Xavier KATALI.

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Age Edouard POUNGUI.

Le Ministre des Finances et du  
Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC  
DGTFP/DFP  
DGB  
DCF  
MAE  
DOSSIER  
INTERESSE  
SGCM/BC

1  
3  
3  
1  
3  
3  
1  
2./-